

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
16	18

Date de la convocation  
19/02/2021

OBJET  
DE  
LA DELIBERATION

**CONVENTION DE  
PARTENARIAT DANS  
LE CADRE DU  
PROGRAMME LES  
« VENDREDIS DE  
L'AGGLO » ET « LES  
PESTACLES DE  
L'AGGLO »**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20210225-DELIB03-250221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2021  
Affichage : 01/03/2021

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**



**DELIBERATION N° 03**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)
- V. GONZALVO (procuration à K. MATHIEU)
- C. VILLANUEVA, absente excusée

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'Agglomération de Nîmes Métropole reconduit pour la période 2021-2026 les programmes culturels « Vendredis de l'Agglo » et « Pestacles de l'Agglo ».

La commune de St Chaptes, étant intéressée pour participer à ce programme, il est nécessaire de signer une convention de partenariat pour l'organisation de ces manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec Nîmes Métropole dans le cadre du programme « Les Vendredis de l'Agglo » et « Les Pestacles de l'Agglo » pour la période de 2021 à 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

